## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2024

<u>Présents</u>: M. VILLEMAGNE Michel - Mme VAREILLE Nadège - M. MARCAILLOU Patrick - M. GAUTHIER Christophe - Mme PONTON Carine - M. MARMEYS Michel - M. CROS Laurent - M. CHANTRE Éric - Mme ARSAC Brigitte - Mme GUILLOT Priscilla - M. NOIR Benjamin - M. CHALANCON Anthony.

<u>Absents</u>: Mme BOUCHARDON Isabelle (donne pouvoir à M. CROS Laurent) — Mme CHOMARAT Sandrine - Mme CROZE Blandine - M. FAURIE Romain - M. LESCAILLE Bernard (donne pouvoir à M. MARCAILLOU Patrick) — Mme SOUBEYRAND Laura - Mme VINDRIEUX Cécile (donne pouvoir à Mme VAREILLE Nadège).

Secrétaire de séance : Mme VAREILLE Nadège.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril est adopté.

**Délibération n°2024-020** Attribution du marché à procédure adaptée de travaux pour l'aménagement de la gare

(1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

\*ATTRIBUE les lots suivants dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la gare :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Lot n°2 – Charpente couverture zinguerie	GUILHOT CONSTRUCTION BOIS	42 990,82 €
Lot n°3 - Menuiseries extérieures bois	MENUISERIE BARD	45 221,25 €
Lot n°5 – Façades	BÂTI FAÇADES 43	30 743,50 €
Lot n°6 - Menuiserie intérieure	MENUISERIE BARD	149 735,70 €
Lot n°8 - Carrelages et sols minces	ASTRUC SARL	39 996,50 €
Lot n°9 - Électricité Courants faibles Chauffage électrique	SARL FRAISSE ET FILS	81 049,00 €
Cicca ique	TOTAL € HT des offres retenues	389 736,77€

<sup>\*</sup> PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-021** Attribution du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la salle Fernand Roux (1-1 Marchés publics)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

\* AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement solidaire Aline CETTIER et Thierry WETTEL pour un montant de 30 000.00 euros HT.

\*PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget.

\*AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce marché.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

<sup>\*</sup>AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

**Délibération n°2024-022** Modification des statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux (5-7 Intercommunalité)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

\*APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Val'Eyrieux telle que présentée.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-023** Projet de modification des statuts du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

\*ÉMET un avis défavorable au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche tel que présenté.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 1 (M. GAUTHIER Christophe)

**Délibération n°2024-024** Subventions aux associations pour l'année 2024 (7-5 Subventions)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

\*APPROUVE le tableau des propositions de subventions réalisé par la commission tel que présenté.

\*AUTORISE le Maire à effectuer les mandatements correspondants.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-025** Convention de partenariat avec le centre socioculturel année 2024 (9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Maire présente les éléments du projet de convention de partenariat entre la Mairie et l'association concernée et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention telle que présentée et à effectuer les versements des sommes inscrites.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-026** Subvention d'équipement exceptionnelle au bénéfice du SIGLD (7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

\*DÉCIDE d'attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 8 000 euros au SIGLD au titre de l'année 2024 pour la réalisation de travaux structurants,

\*DIT que cette somme sera versée sur présentation de justificatifs de factures des travaux réalisés,

\*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à verser la somme correspondante.

M. MARCAILLOU Patrick, Président du SIGLD, ne prend pas part au vote.

Pour: 14

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-027** Location d'un appartement situé au dernier étage de la mairie (3-3 Locations)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

\*APPROUVE la conclusion d'un nouveau bail d'occupation précaire de l'appartement situé au dernier étage de la mairie.

\*PRÉCISE que ce bail est conclu du 1er mai 2024 au 31 mars 2025 date de fin de l'autorisation de séjour

délivrée par la Préfecture.

\*FIXE la participation de cette occupation précaire à 215 euros par mois et fixe le remboursement des charges à 87 euros de chauffage et 7 euros pour la taxe des ordures ménagères.

\*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-028** Conventions de droit d'usage avec ADN pour l'installation d'équipements de communications électroniques

(3.5 Autres actes de gestion du domaine public)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- \* APPROUVE les conventions avec le Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) concernant le déploiement du réseau de fibre optique sur les parcelles communales telles que présentées.
- \* PRÉCISE que cette convention concerne les parcelles BX236, AT224, BM58, BW61, AX218, AT190, AL219.

\* AUTORISE le Maire à signer les conventions.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-029** Convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités avec le SDE 07 (9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré :

- \* ACCEPTE les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- \* AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement et à transmettre au SDE 07 les éléments nécessaires à chaque demande de subvention.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-030** Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité pour les opérations de déneigement des voiries communales (7-5 Subventions)

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré :

- \* SOLLICITE l'attribution d'une subvention du Département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 au titre du Pacte Routier pour les frais de déneigement.
- \*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-031** Convention pour les interventions musicales en milieu scolaire 2024/2025 (8-1 Enseignement)

Après présentation de la convention relative aux interventions musicales en milieu scolaire année 2024/2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\*APPROUVE les conventions telles que présentées.

\*AUTORISE le Maire à signer ces conventions.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-032** Adhésion au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants

(9-1 Autres domaines de compétences des communes)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré :

\*ACCEPTE les adhésions des communes de Saint-Romain-les-Atheux, de Saint-Régis-du-Coin et de Jonzieux

au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

\*AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

**Délibération n°2024-033** Mise à disposition d'un local au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR)

(3-3 Locations)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- \* APPROUVE la location d'un bureau au dernier étage de la mairie au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.
- \* FIXE le loyer à 150 euros par mois.
- \*INDIQUE que la durée de la location est d'une année renouvelable deux fois par tacite reconduction.
- \* PRÉCISE qu'une convention sera réalisée en ce sens.
- \* AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour: 15

Contre: 0

Abstention: 0

Questions diverses

Adaptation de la tarification sociale de la cantine scolaire.

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal adoptée le 4 novembre 2021 par laquelle la tarification sociale de la cantine a été instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il ajoute que l'État a modifié les conditions de la mesure « Cantine à 1€ » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les nouvelles conventions.

Il précise que le Conseil Municipal aura à se prononcer ultérieurement au terme de la convention conclue entre la commune et l'État qui arrive à terme le 31 décembre 2024.

Il indique que lors du renouvellement de la convention la première tranche sera impactée car le repas à 1 euro ne sera possible que pour les familles dont le quotient familial est compris entre 0 à 1000.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 13 juin 2024 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

> À Saint-Agrève le 7 mai 2024 Le Maire

Michel Villemagne